

DOMAINES ET CLASSES SÉMANTIQUES

Michel Mathieu-Colas

Lexiques, Dictionnaires, Informatique (LDI)
CNRS et Université Paris 13 (UMR 7187)

Introduction

Parmi les différents types de catégorisation lexicale, il en est deux que nous privilégions dans la constitution de nos dictionnaires : les classes et les domaines. Soit par exemple les mots *chêne*, *jaloux* et *patrouiller*. Du point de vue des domaines, on peut dire qu'ils relèvent respectivement de la botanique, de la psychologie et de l'armée (ou de la police) ; en termes de classes, on les rattachera plutôt aux « noms d'arbres », aux « adjectifs de sentiment » et aux « verbes de mouvement » :

chêne /G:nm/C:arbre/D:bot.
jaloux /G:adj/C:sentiment/D:psych.
patrouiller /G:v/C:mouvement/D:milit., police

Nous voudrions ici nous interroger, dans le cas précis des verbes, sur l'articulation entre les deux systèmes de classification.

1. Mise au point terminologique

1.1. La notion de « classe »

Notre point de départ a été le traitement de la polysémie. Partant du fait que les prédicats changent de sens selon la nature de leurs arguments (sujets et/ou compléments), il est apparu nécessaire de décrire ces derniers de manière cohérente. Ainsi, des noms comme *short*, *tailleur*, *cravate* ou *collant* affectent directement la signification des prédicats qui les sélectionnent :

<i>Il a mis une</i> CRAVATE	vs	<i>Il a mis le livre sur la table. Il a mis la radio.</i>
		<i>Il a mis du temps</i>
<i>Elle a enfilé un</i> COLLANT	vs	<i>Elle enfilé une aiguille. Elle a enfilé le</i>
		<i>corridor</i>
<i>Il était en</i> SHORT	vs	<i>Il était en voiture. Il était en Angleterre. Le</i>
		<i>meuble est en bois</i>
<i>Elle portait un</i> TAILLEUR	vs	<i>Elle portait une valise. L'arbre porte de</i>
		<i>beaux fruits</i>

D'où l'idée de regrouper les éléments apparentés en CLASSES D'ARGUMENTS homogènes (ici la classe des <noms de vêtements>), que nous avons décrites sous le nom de CLASSES D'OBJETS¹. Il s'agit à l'évidence de classes sémantiques mais – et c'est

1. Voir entre autres Gross (1994), Le Pesant et Mathieu-Colas (1998).

ce qui nous distingue de travaux analogues – elles offrent en même temps une pertinence syntaxique, *i. e.* relationnelle : les noms de vêtements désignent tous des objets servant à couvrir le corps humain, mais ils se caractérisent aussi, dans le cadre des phrases, par leur cooccurrence avec un certain nombre de prédicats appropriés : des verbes (« ôter sa veste », « changer de chemise »), des adjectifs (« une robe *seyante* », « des chaussures un peu *justes* »), des noms prédicatifs (« le *port* du voile »).

Toutefois, dans cette première approche, les prédicats eux-mêmes étaient appréhendés isolément. Nous décrivions, unité par unité, les schémas d'arguments de chaque verbe, de chaque adjectif, de chaque nom prédicatif, ce qui entraînait une dispersion de l'analyse. Les données qui en résultaient étaient éclatées et disparates, d'où la nécessité d'un changement de méthode. De la même façon que nous avons conçu les classes d'objets pour factoriser les arguments, nous avons entrepris de constituer des CLASSES DE PRÉDICATS. Cela concerne naturellement les verbes, qui font l'objet de ce numéro, mais d'autres travaux, parallèlement, se donnent pour tâche d'élaborer des classes d'adjectifs et de noms prédicatifs, avec en perspective des descriptions transcatégorielles (voir Gross, 2003 et 2005 ; Buvet *et al.*, 2005).

Peut-on encore parler, à leur propos, de *classes d'objets*² ? Reconnaissons que le terme s'appliquait mieux aux arguments qu'aux prédicats. L'appellation CLASSES SÉMANTIQUES a le mérite d'être plus générique, mais elle occulte la dimension syntagmatique. S'il m'était possible de faire une dernière proposition, je parlerais volontiers aujourd'hui, pour les arguments comme pour les prédicats, de CLASSES SÉMANTAXIQUES³.

1.2. La notion de « domaine »

Le terme *domaine* lui-même n'échappe pas aux effets de la polysémie. Dans le cadre de certains travaux, il prend une valeur très proche de nos « classes d'arguments ». C'est le cas, en particulier, en logique et dans la théorie des bases de données.

La notion de domaine apparaît dans le cadre de la « syntaxe logique » pour restreindre les valeurs d'une variable. Si, pour Frege et Russell, la variable x d'une fonction propositionnelle $N(x)$ pouvait parcourir tout l'univers, des auteurs comme Carnap insistent sur la nécessité de restreindre le domaine de valeurs de la variable pour éviter des énoncés tels que « La Lune est un nombre premier ». Seules certaines valeurs de x donnent un sens à l'énoncé, que la proposition soit vraie (« 97 est un nombre premier ») ou fautive (« 4 est un nombre premier »). L'énoncé « La Lune est un nombre premier » n'est ni vrai ni faux, il est tout simplement dénué de sens. Il faut donc limiter

2. J'avais eu l'idée de cette appellation, au début des années quatre-vingt-dix, quand nous réfléchissions avec Gaston Gross aux fondements de la théorie. Indépendamment de l'informatique (programmation orientée objet), l'expression apparaissait surtout, antérieurement, à propos de la définition des concepts : « Notions générales définissant des *classes d'objets* données ou construites » (Lalande, 1938, 118, s.v. *concept*). Voir aussi le *Grand Robert* 1985, s. v. *concept* : « Le concept défini en compréhension correspond en extension à une *classe d'objets* ». Mais nous avons modifié l'emploi traditionnel du terme sur deux points essentiels : la désignation de classes de mots, et non d'entités extralinguistiques ; la prise en compte des propriétés syntagmatiques.

3. Le terme *sémantaxe* apparaissait déjà dans le contexte de la sémantique générative, pour marquer la convergence de la sémantique et de la syntaxe. Il mériterait d'être repris.

le champ parcouru par la variable x en spécifiant les valeurs admissibles, celles qui donnent sens à l'énoncé⁴.

Une perspective semblable se retrouve dans le « modèle relationnel » des bases de données. Étant admis que, au sein d'une table, les éléments d'une même colonne doivent être homogènes, on devra préciser, tout à la fois, le « domaine syntaxique » de chaque attribut (autrement dit le type de données : nombre, chaîne de caractères, date, etc.) et, chaque fois qu'il est nécessaire, son « domaine sémantique », c'est-à-dire l'ensemble des valeurs qu'il peut prendre. Par exemple, la nationalité d'une personne relève d'une liste bien définie, les mois se limitent à 12 valeurs possibles, etc. Les « contraintes d'intégrité de domaine » sont destinées à assurer la validité des données saisies.

Tout cela rejoint, sur le fond, notre problématique des classes, le décalage porte seulement sur la dénomination. C'est dans un autre sens que nous utiliserons ici le terme de domaine. Nous nous référerons en cela à la tradition lexicographique et terminologique : « Les sens intéressant un domaine d'activité spécifique (technique ou scientifique) sont [...] précédés de la rubrique indiquant le domaine ou la technique dont ils relèvent » (Présentation du *Grand Dictionnaire encyclopédie Larousse [GDEL]*, p. VI). Il s'agit de marques telles que « algèbre », « architecture », « automobile », etc., qui permettent de préciser les différents emplois du mot. Un simple substantif comme *table*, dans le *GDEL*, reçoit plus de 50 marques distinctes !

Il y a cependant deux manières différentes de concevoir cette caractérisation. La première, usuelle en terminologie, réserve le marquage aux langues de spécialité : dans ce cas, on ne code les indications de domaine que pour les « termes » scientifiques ou techniques. Une deuxième option est de considérer que « les indications de domaine n'indiquent pas seulement le champ d'expérience dont relève le mot (cf. *agentif*, ling.) mais aussi à propos duquel on l'utilise » (Quemada *et al.*, 1984, XVII). On pourra dès lors coder aussi les mots de la langue générale, dans la mesure où ils relèvent, du point de vue référentiel, d'un champ d'activité précis. Comparons, à cet égard, les substantifs *jaunisse* et *ictère*. Du point de vue strictement terminologique, seul le second mérite le rattachement à la médecine en tant que discours spécialisé : *ictère* reçoit la marque MÉD dans le *Petit Robert*, par opposition à *jaunisse*, considéré comme un mot courant (COUR.). A l'inverse, si l'on tient compte du champ d'expérience sous-jacent, les deux unités renvoient toutes les deux à l'univers médical : le *Robert & Collins* indique *Méd* pour *jaunisse*, comme le faisait déjà le *Lexis*. C'est ce dernier point de vue que nous adoptons dans nos dictionnaires : nous incluons, dans le « domaine médical », *migraine* et *bleu* au même titre que *céphalée* et *ecchymose*. L'information relative au degré de technicité ou de familiarité est consignée dans un autre champ, consacré aux « registres » de langue (Buvet et Mathieu-Colas, 1999).

4. « Soit un prédicat N 'est un nombre premier', on dira qu'il est nécessaire de spécifier un domaine d'objets D pour donner un sens aux énoncés attribuant la propriété d'être un nombre premier à ces objets. La spécification de ce domaine d'objets sera appelée interprétation, le domaine en question domaine d'interprétation. [...] Si le prédicat est un prédicat relationnel tel que 'être un multiple de', il faudra faire appel à des sous-ensembles de paires ordonnées d'éléments. [...] De deux objets pris dans le domaine D et constituant un couple ordonné (par exemple <9,3>), nous dirons qu'ils satisfont le prédicat 'être un multiple de'. » (Rossi, 1989, 96-97.)

Les domaines ainsi conçus peuvent jouer un rôle déterminant, parallèlement aux classes, dans le traitement de la polysémie (Buvet, 1996). Sachant que le verbe *couper* peut relever au minimum d'une vingtaine d'emplois⁵, le rattachement explicite de mots comme *fièvre* et *comprimé* à la « médecine » permet de lever l'ambiguïté du prédicat dans une phrase comme : *Le médecin lui a donné des comprimés pour COUPER la fièvre.*

2. Des domaines aux classes

Les deux termes en présence étant clairement définis, nous sommes mieux à même d'analyser leur articulation. Nous nous étions déjà posé la question à propos des classes d'arguments ; l'étude des verbes nous permet de reprendre le problème sur de nouvelles bases.

Trois exemples illustreront notre propos. Parmi les classes que nous avons dès l'origine projeté de décrire figuraient les verbes relatifs à la coiffure, à la politique et au traitement des nombres. Or il est vite apparu que ces découpages correspondaient ni plus ni moins à des domaines, et que chacun d'entre eux devait être décomposé en plusieurs classes distinctes.

2.1. Les verbes « capillaires »

L'analyse minutieuse effectuée par Aude Grezka sur les verbes de coiffure (Grezka, à paraître) montre bien la complexité de la définition des classes. Pour les 179 emplois verbaux décrits, elle ne dénombre pas moins de 16 classes distinctes, réparties selon le type de construction (emplois transitifs ou intransitifs⁶) :

Opérations et événements capillaires (constructions transitives) :

Coiffure (verbes spécifiques)	ex : <i>brosser, coiffer, peigner</i>
Ondulation	ex : <i>boucler, crêper, gaufrer</i>
Ajout	ex : <i>pommader, laquer, poudrer</i>
Association	ex : <i>attacher, enlacer, tresser</i>
Coloration	ex : <i>blondir, oxygéner, teindre</i>
Densité	ex : <i>épaissir, éclaircir</i>
Nettoyage	ex : <i>laver, rincer, shampooiner</i>
Entretien	ex : <i>consolider, fortifier, nourrir</i>
Changement de forme	ex : <i>couper, dégrader, tailler</i>

5. Cartes, céram., chir., circul., coiff., cout., danse, édit., géom., habit., infra.rout., méd., méd.vét., métriq., mines, œnol., sylvic., télécomm., tenn., text. (Mathieu-Colas, 2002, 61).

6. On observera que certains verbes sont susceptibles des deux types de construction, avec ou sans forme pronominale : *La coiffeuse boucle ses cheveux / Ses cheveux bouclent naturellement. Le soleil éclaircit ses cheveux / Ses cheveux s'éclaircissent.* Ce dernier verbe, aussi bien, peut relever de deux classes distinctes : <coloration> ou <densité>.

Événements et états capillaires (constructions intransitives) :

Ondulation	ex : <i>boucler, friser, onduler</i>
Coloration	ex : <i>s'argenter, se colorer, grisonner</i>
Densité	ex : <i>se clairsemer, s'éclaircir, (s')épaissir</i>
Croissance	ex : <i>croître, se développer, pousser</i>
Perte	ex : <i>se dégarnir, se déplumer, tomber</i>
Dégradation	ex : <i>s'abîmer, se dégrader, se dévitaliser</i>
Salissure	ex : <i>se graisser, se salir</i>

Le point crucial, en l'occurrence, est que chacune des classes identifiées possède ses propres caractéristiques, sémantiques et syntaxiques. Quelles que puissent être, ici ou là, les propriétés communes, les différences de sens s'accompagnent généralement de différences structurelles, à plusieurs niveaux de l'analyse :

– LES SCHÉMAS D'ARGUMENTS. Certaines classes autorisent un complément humain par métonymie, d'autres non :

La coiffeuse (coiffe + brosse + peigne) les cheveux d'Aude
= *La coiffeuse (coiffe + brosse + peigne) Aude*
La coiffeuse (entretient + nourrit + répare) les cheveux d'Aude
≠ *La coiffeuse (entretient + nourrit + *répare) Aude*

Les verbes d'<ondulation> et de <coloration> admettent un sujet inanimé :

(La coiffeuse + l'eau) boucle les cheveux d'Aude
(La coiffeuse + le produit) éclaircit les cheveux d'Aude

ce qui est impossible pour d'autres classes.

- LES ADVERBIAUX APPROPRIÉS. On peut « coiffer » *en bandeaux, en brosse, en chignon..., avec un peigne, un démêloir, une brosse à cheveux...,* alors qu'on « boucle » *au fer, à la fourche, avec des papillotes...* et qu'on « coupe » *net, ras, aux ciseaux...*

- LES POSSIBILITÉS DE RECONSTRUCTION. Les verbes de <croissance> et de <perte> n'admettent pas les mêmes restructurations : s'il est vrai que, au gré des âges, les cheveux peuvent *pousser* ou *tomber*, on peut *se laisser pousser les cheveux*, on ne peut pas *se les laisser tomber*.

- LES PROPRIÉTÉS MORPHOLOGIQUES. Certains verbes d'<association> – les verbes d'attache (*attacher, lier, nouer, pincer, lacer, épingle*) – sont corrélés à des bases nominales (*attache, lien, nœud, pince, lacet, épingle*), tandis que de nombreux verbes de <coloration> (*blanchir, bleuir, blondir, brunir, etc.*) dérivent d'adjectifs.

Cette lecture transversale des classes d'Aude Grezka montre bien les limites de l'approche par domaines. Il ne suffit pas de parler de « verbes de coiffure » de façon indifférenciée, il faut élaborer les classes correspondantes et les décrire, comme elle l'a fait, de façon rigoureuse.

2.2. Les verbes « politiques »

Considérons l'ensemble des verbes suivants : *abroger, administrer, adopter, aller aux urnes, amender, avoir sa carte, briguer (un mandat), ceindre l'écharpe tricolore, censurer, contester, couronner, décider, décréter, déléguer, démocratiser, dépolitiser, désigner, destituer, détronner, diriger, dissoudre, donner les pleins pouvoirs, élire, faire acte de candidature, faire de la politique, gouverner, instituer, investir, légiférer, limoger, mandater, manifester, mettre aux voix, mettre en minorité, mettre sur le trône, militer, monter à la tribune, nommer, noyauter, panacher, plébisciter, politiser, poser sa candidature, prendre le pouvoir, présider, promulguer, publier (une loi), ratifier, récupérer, régner, repousser (un projet de loi), représenter, revendiquer, révoquer, revoter, s'abstenir, s'inscrire (dans un parti), s'insurger, sacrer, se lancer dans la politique, se mêler de politique, se prononcer, se rebeller, se révolter, se syndiquer, siéger, voter, voter (pour, contre), voter blanc.*

Ils concernent tous directement l'action politique. Et pourtant quel rapport structurel y a-t-il entre *couronner* et *revendiquer*, *démocratiser* et *abroger*, *représenter* et *décréter*, *régner* et *récupérer* ? Si l'on veut décrire ces verbes de façon satisfaisante, il convient de les répartir en sous-ensembles mieux définis, plus homogènes, tant du point de vue du sens que de la construction. Les classes ne sont pas données d'avance, il faut les construire, les concevoir et mettre cette conception à l'épreuve de l'analyse. Il y a, dans cet ensemble disparate, des regroupements qui se dessinent : non seulement les synonymes (*déléguer, mandater*), mais aussi les antonymes (*politiser / dépolitiser*) et même, plus largement, les éléments en relation d'alternance paradigmatique (*élire / nommer*).

Nous présenterons seulement deux exemples de classes : les verbes de <gouvernance> et de <révocation>⁷. Elles illustrent bien, chacune à sa manière, ce que nous entendons par les notions de « cohérence » et d' « homogénéité ».

La gouvernance politique regroupe quatre verbes (*administrer, diriger, gouverner, régner*), tous rattachés à une idée sémantique simple : un humain (individuel ou collectif) exerce le pouvoir politique sur un territoire et/ou une collectivité. De cette structure élémentaire découlent deux schémas d'arguments, qui se distinguent seulement par la présence ou l'absence d'une préposition :

Schéma 1 : N0<hum:autorité pol> V N1<humcol>

Verbes : *administrer, diriger, gouverner*

Exemple :

François Mitterrand a (gouverné + dirigé) la France durant deux septennats

Schéma 2 : N0<hum:autorité pol> V [*sur* N1<humcol>]⁸

Verbe : *régner*

Exemple :

*Le roi Louis XVIII a régné [*sur la France*] aussi longtemps que Napoléon*

7. L'étude en a été réalisée par Sondes Benhariz.

8. Les crochets, dans le deuxième schéma, indiquent le caractère optionnel du complément. L'emploi absolu se rencontre aussi, parfois, pour le verbe *gouverner* : « Le roi règne mais ne gouverne pas ».

Les verbes de <révocation> (*démettre, destituer, détronner, dissoudre, limoger, renverser, révoquer, relever*) expriment une idée bien différente : retirer à quelqu'un sa fonction ou sa charge. Ils donnent lieu à quatre schémas :

Schéma 1 : N0<hum:autorité pol> V N1<hum>

Verbes : *destituer, limoger, révoquer*

Exemple :

Le Président a destitué le Premier ministre

Schéma 2 : N0<hum:autorité pol> V N1<hum> [de Poss N2<fonction>]

Verbes : *démettre, relever*⁹

Exemple :

Le Président a démis le Premier ministre de ses fonctions

Schéma 3 : N0<hum:autorité pol> V N1<humcol>

Verbe : *dissoudre*

Exemple :

Le Président a dissous l'Assemblée

Schéma 4 : N0<hum> V N1<hum:autorité pol>

Verbes : *détronner, renverser*

Exemple :

Guillaume Le Conquérant avait détroné Harold ; la maison de Lancastre, à son tour, renversa Richard II (Madame de Staël in TLF)

Si l'on compare les deux classes, elles ont certes en commun des arguments propres au domaine (*roi, président, etc.*), mais elles se distinguent sur d'autres plans, en relation directe avec leurs propriétés sémantiques et leurs inférences éventuelles. Contrairement à la gouvernance, la révocation ne peut s'interpréter que par rapport à une situation préalable, à laquelle elle met fin. Il en résulte une différence aspectuelle : si la gouvernance est *durative* (si brève que soit la durée !), la révocation est nécessairement *ponctuelle* (cf. ici même l'article d'Aude Grezka). A cela s'ajoutent, comme il arrive souvent, des incompatibilités adverbiales :

Le Président a très (bien + mal) gouverné la France

**Le Président a très (bien + mal) destitué le Premier ministre*

On pourrait identifier selon le même principe des verbes de désignation (*désigner, élire, nommer*), de décision (*arrêter, décréter, édicter*), de contestation (*s'insurger, se rebeller, se révolter*), de « votation » (*voter pour, voter contre, s'abstenir*), etc. Voilà comment, à partir d'un ensemble composite, il est possible de découper des classes « sémantiques » qui tiennent compte avec plus de précision du sens et du contexte des verbes.

9. Si, pour le verbe *démettre*, le complément est variable (on peut démettre quelqu'un *de sa charge, de ses responsabilités*) et facultatif, *relever de ses fonctions* semble plus figé. Il y a toutefois des contre-exemples : *Relever un général de son commandement. J'avais dû relever deux commandants d'armée...* (in TLF).

2.3. Les verbes « numériques »

On pourrait songer à regrouper sans distinction tous les verbes relatifs au traitement des nombres ou même, plus largement, des valeurs numériques (grandeurs, sommes d'argent, etc.) : *additionner, ajouter, calculer, centupler, chiffrer, comptabiliser, compter, décompter, décupler, déduire, défalquer, dénombrer, dériver, développer, différencier (différentier), diviser, doubler, élever (au carré, à la puissance n), extraire, intégrer, multiplier, obtenir, ôter, poser, précompter, prélever, primitiver, quadrupler, quintupler, recalculer, recompter, retenir, retirer, retrancher, sextupler, sommer, soustraire, totaliser, tripler*. Or l'application stricte de notre méthode d'analyse – notamment la description des schémas d'arguments – vient briser l'unité de façade.

Quoi de plus proche apparemment, du point de vue conceptuel, que l'addition et la soustraction ? Il est d'autant plus significatif de voir, dans le détail, les différences de fonctionnement. Les verbes d'<addition> font apparaître trois schémas complémentaires :

Schéma 1 : N0<hum> V N1<val.numérique> [à N2< val.numérique>]

Verbes : *ajouter, additionner*

Exemple :

Ajouter six à sept, un chiffre à un autre, un nombre à un autre, une coudée à sa taille, les kilomètres aux kilomètres, les milles aux milles (TLF)

Schéma 2 : N0<hum> V N1< val.numérique> (et + plus) N2 < val.numérique>

Verbe : *additionner*

Exemple :

Si on additionne 125 et 48, on dépasse le maximum autorisé

Schéma 3 : N0<hum> V N1< val.numérique> (pluriel ou collectif)

Verbes : *additionner, totaliser, sommer*

Exemple :

Sommer les nombres d'une colonne, les termes d'une série

Les verbes de <soustraction> se répartissent, quant à eux, selon deux constructions :

Schéma 1 : N0<hum> V N1<val.numérique> [de N2< val.numérique>]

Verbes : *décompter, déduire, défalquer, ôter, retirer, retrancher, soustraire*

Exemples :

Ôtez 5 de 12, il reste 7

Du prix affiché, il faut (soustraire + déduire + retrancher) vingt euros

Ils peuvent défalquer les frais de déplacement de leurs impôts

Schéma 2 : N0<hum> V N1<val.numérique> [sur N2< val.numérique>]

Verbes : *défalquer, précompter, prélever, retenir, retrancher*

Exemples :

Il faut retenir 10% sur le prix du catalogue

Il a prélevé cent euros sur ses économies

Précompter une cotisation sur la rémunération d'un salarié

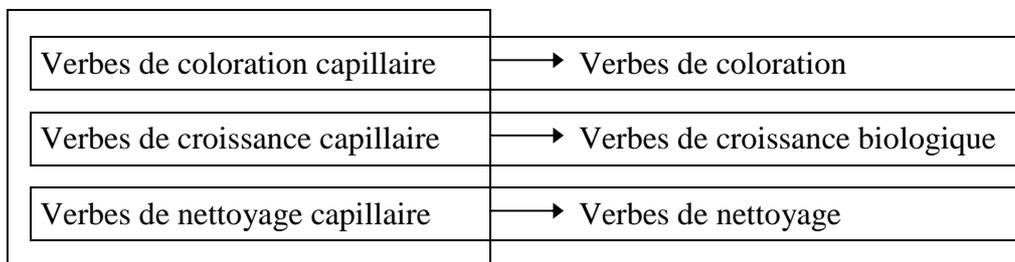
Les différents schémas qui apparaissent au sein d'une même classe peuvent être interprétés comme des « variantes » structurelles. Aussi bien, certains verbes autorisent l'ensemble des constructions : *additionner un nombre* (À + ET + PLUS) *un autre*, *retrancher une valeur* (DE + SUR) *une autre*. Par contre, d'une classe à l'autre, le changement de construction reflète une différence de dynamique sémantique. Les mots *à, et, plus* ont en commun l'idée d'accumulation (d'où la possibilité d'un seul complément, pluriel ou collectif), alors que *de* et *sur* suggèrent un mouvement d'extraction. Cela ne fait que mettre en évidence, une fois encore, l'interpénétration entre le sens et la syntaxe.

3. Nouveaux regroupements

Jusqu'ici, nous avons fait comme si la relation entre domaines et classes relevait d'une simple subdivision. Les domaines représenteraient une première catégorisation de l'univers sémantique, délimitant des ensembles très vastes que les classes permettraient de découper avec plus de précision. Or cela n'est que partiellement vrai. A un autre niveau, il est possible d'opérer des regroupements de classes qui transcendent la frontière entre plusieurs domaines. Nous reprendrons, dans cette perspective, l'analyse des deux premiers exemples.

3.1. Les ramifications de la coiffure

Parmi les verbes « capillaires », seule à vrai dire la première classe (*coiffer, peigner, etc.*) fonctionne de manière à peu près autonome. Les autres ne font qu'appliquer à la coiffure des schèmes de fonctionnement susceptibles d'apparaître dans d'autres domaines, comme Aude Grezka l'a bien montré (Grezka, à paraître) :



Pour les verbes de nettoyage, on rapprochera la classe capillaire (*lotionner, shampooiner*) des formes homologues issues d'autres domaines : nettoyage d'une maison (*balayer, épousseter*), d'un bateau (*briquer*), d'une plaie (*déterger, désinfecter*), d'un animal (*toiletter, étriller*), d'un fossé (*curer, draguer*), d'un jardin (*désherber, sarcler*), etc. La croissance des cheveux, quant à elle, peut être mise en relation avec

d'autres formes de croissance biologique : les verbes peuvent être semblables (*pousser* se dit aussi des dents, des ongles, d'une plante ou d'un enfant...) ou différents (*bourgeonner, débousser, éclore, germer, lever*, etc. sont propres au domaine végétal) ; mais le sens global et les schémas de construction sont étroitement apparentés.

Quant à la coloration, on trouvera ici même, sous la plume de Monia Bouali, une étude générale des verbes de changement de couleur. Considérés de ce point de vue, les verbes de « coloration capillaire » peuvent être perçus comme des particularisations d'un ensemble plus vaste. Cela ne signifie pas que l'application à la coiffure ne comporte pas des aspects spécifiques – on trouve même des verbes de coloration qui n'existent que dans ce domaine (c'est le cas d'*oxygéner*). Mais le fait de mettre en relation la couleur des cheveux et celle d'autres objets (à commencer par les autres parties du corps : la peau, le visage, les dents, etc.) permet de prendre du recul par rapport à la classe et de la mettre en perspective. Une autre logique se dessine ici, qui traverse les domaines pour opérer des regroupements de sens et de structure.

3.2. *Au-delà de la politique*

Le domaine politique ne fait pas exception : les classes qu'on peut y découper communiquent elles aussi avec des verbes venus d'ailleurs. Pour reprendre l'exemple des verbes de <gouvernance>, l'idée d'un pouvoir exercé par une autorité sur une collectivité se retrouve à quelques variantes près dans d'autres secteurs de la vie sociale : l'armée, l'institution scolaire, le monde économique (« la gouvernance d'entreprise »), etc. Ici et là, le schème sous-jacent est le même.

GOUVERNANCE	SCHÉMA	VERBES
politique	N0<hum:autorité pol> V N1<humcol:entité pol>	<i>diriger, gouverner</i>
économique	N0<hum:autorité écon> V N1<humcol:entreprise>	<i>diriger</i>
militaire	N0<hum:autorité mil> V N1<humcol:unité mil>	<i>commander</i>
scolaire	N0<hum:autorité scol> V N1<humcol:établiss scol>	<i>diriger</i>

Ces rapprochements n'invalident pas la distinction liée aux domaines. La répartition des verbes peut varier d'un domaine à l'autre : un principal ne *gouverne* pas un collège, il le *dirige*, un colonel ne *dirige* pas un régiment, il le *commande*, etc. Des décalages semblables apparaissent dans la dérivation morphologique : on parle de *directeurs* d'école mais de *dirigeants* d'entreprise, sans oublier les *commandants*... Quant aux classes d'humains collectifs, elles forment des paradigmes distincts : la désignation des unités militaires ne saurait se confondre avec celle des entreprises ou des établissements scolaires. Il n'en reste pas moins vrai que, par-delà ces différences, les verbes considérés semblent bien appartenir à une même famille.

Les prédicats de <révocation> débordent aussi très largement le monde politique : on peut *destituer* un magistrat, *démettre* un PDG, *réduire* un prêtre à l'état laïc, *mettre à la retraite d'office* un fonctionnaire, *casser* un officier, le *dégrader*, ou le *relever de son commandement*. D'un univers à l'autre on retrouve bien, en filigrane, le même type de structure.

3.3. *Problématique du regroupement*

La question se pose dès lors de savoir comment gérer ces groupes de prédicats apparentés. Deux solutions sont théoriquement possibles : soit on décide de maintenir les paires « classes-domaines » (<coloration capillaire>, <gouvernance militaire>, etc.), mais on regroupe les classes analogues, ou tout au moins on établit un lien entre elles ; soit on choisit d'emblée un niveau de regroupement supérieur (une seule classe <coloration>, une classe unique <gouvernance>), mais il faudra prendre soin, à l'intérieur de chacune de ces classes, de rendre compte des distinctions liées aux domaines. En l'état actuel des recherches, il nous semble trop tôt pour trancher.

Il n'est pas sûr, au demeurant, que l'on doive adopter une solution uniforme. Le choix pourra dépendre, tout à la fois, du degré de cohésion des classes et de leur richesse lexicale. C'est ainsi que, pour la <gouvernance>, on peut être tenté de factoriser la description, étant donné le petit nombre de verbes en jeu, en traitant les particularités de domaine sous forme de sous-catégorisation ou de remarques. D'autres fois, à l'inverse, la prégnance du domaine est telle qu'on préférera lui attribuer des classes appropriées. Les <opérations chirurgicales> forment un ensemble à part, même si l'on peut, ici et là, souligner les liens qu'elles entretiennent avec d'autres types d'actions. On en dirait autant pour nombre d'activités techniques : les verbes de menuiserie sont trop nombreux et trop spécifiques pour qu'on puisse tous les intégrer dans des ensembles plus englobants¹⁰. L'essentiel, dans tous les cas, est de tenir les deux bouts de la chaîne : favoriser les regroupements possibles sans jamais sacrifier les singularités.

Conclusion : la double catégorisation

Nous nous interrogeons, au début de cette étude, sur l'articulation entre classes et domaines. On voit clairement qu'elles entretiennent un rapport d'intersection. Un même domaine recouvre plusieurs classes, cependant qu'une même classe peut traverser plusieurs domaines.

Cette constatation ne vaut pas seulement pour les verbes, mais s'applique aussi bien aux autres catégories, à commencer par les noms. Pour reprendre l'exemple de la menuiserie, le domaine recoupe plusieurs classes : on y trouve des humains (*menuisier, planchéieur, ébéniste*), des locatifs (*atelier de menuiserie*), de nombreux noms d'outils (*scie, rabot, vilebrequin*), des activités (*assemblage, emboîtement, chevillage*), etc. Mais chacune de ces classes – noms de profession, lieux de travail, outils, activités techniques... – traverse elle-même autant de domaines qu'il y a d'activités professionnelles, ou tout au moins artisanales.

10. Nous en avons identifié plus d'une centaine : *abouter, abuter, adenter, affourcher, affranchir, ajuster, alléger, amaigrir, amenuiser, amincir, aplanir, araser, assembler, aviver, blanchir, boiser, bouchonner, bourrer, bouveter, bretteler, canter, casser (une arête), chanfreiner, chanlatter, chantourner, charpenter, cheviller, contre-jauger, contre-profiler, corroyer, coulisser, couper, débillarder, découper, décourber, dédosser, dégauchir, dégorger, dégraisser, dégrossir, délarder, démaigrir, dénoder, denteler, désassembler, dresser (une planche), égrener, éléger, embrever, encharmer, entabler, entailler, enter, équarrir, équerrer, étayer, feuillurer, gouger, goujonner, grignoter, jarreter, lambrisser, langueter, ligner, menuiser, mortaiser, moulurer, mourir (« scier en mourant »), nerver, noyer (un clou), panneauter, parqueter, piquer, planchéier, plaquer, polir, poncer, profiler, raboter, rabouter, racler, ragréer, rainer, rainurer, ravaler, rayer, recaler, redresser, refendre, refeuille, replanir, retailler, rhabiller, s'engorger, scier, strier, tamponner, tarabiscoter, tenonner, tortiller (une mortaise), toupiller, tringler, trusquiner, varloper.*

C'est dire que les deux catégorisations sont complémentaires : chacune d'elles a sa propre logique et génère des regroupements originaux, apportant par là même un éclairage particulier. Il n'est pas indifférent de savoir que le verbe *composer*, dans un de ses emplois, est à la fois un terme de musique *et* un prédicat de création, tout comme *oxygéner* peut conjoindre la coiffure *et* la coloration. Loin d'être redondants, les deux types d'informations s'avèrent indispensables pour la résolution des ambiguïtés et plus généralement pour le traitement automatique des langues.

Bibliographie

- BUVET P.-A. (1996), « Levée d'ambiguïté et domaines d'emploi », *BULAG*, 21, Besançon, Université de Franche-Comté, 61-74.
- BUVET P.-A. et MATHIEU-COLAS M. (1999), « Les champs *domaine* et *sous-domaine* dans les dictionnaires électroniques », *Cahiers de lexicologie*, 75, Paris, Didier Erudition, 173-191.
- BUVET P.-A., GIRARDIN C., GROSS G., GROUD C. (2005), « Les prédicats d'<affect> », *LIDIL*, 32, 125-143.
- GREZKA A. (à paraître), « Des domaines aux classes sémantiques : l'exemple des verbes de <coiffure> », *Le traitement du lexique. Catégorisation et actualisation*, Actes du 1^{er} Colloque des doctorants et jeunes chercheurs en linguistique, novembre 2006, Tunisie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.
- GROSS G. (1994), « Classes d'objets et description des verbes », *Langages*, 115, Paris, Larousse, 15-30.
- GROSS G. (2003), « On the Description of Classes of Predicates », *Language Research*, special issue, 39-53.
- GROSS G. (2005), « Un dictionnaire électronique des adjectifs du français », *Cahiers de lexicologie*, 86, Paris, Garnier, 11-33.
- LALANDE A (1938), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Alcan.
- LE PESANT D. et MATHIEU-COLAS M., eds (1998), *Les classes d'objets*, *Langages*, 131, Paris, Larousse.
- LERAT P. (1990), « L'hyponymie dans la structuration des terminologies », *Langages*, 98, Paris, Larousse, 79-86.
- MATHIEU-COLAS M. (2002), « La représentation des verbes dans un dictionnaire électronique : de la langue générale aux langues spécialisées », *Cahiers de lexicologie*, 81, Paris, Champion, 51-67.
- MATHIEU-COLAS M. (à paraître), « Les classes de verbes : syntaxe et sémantique », *Le traitement du lexique. Catégorisation et actualisation*, Actes du 1^{er} Colloque des doctorants et jeunes chercheurs en linguistique, novembre 2006, Tunisie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.
- QUEMADA B. et al. (1984), *Datations et documents lexicographiques, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, 2^e série, vol. 24. *Néologismes du français actuel*, CNRS, INaLF, Paris, Kincksieck.
- ROSSI J.-G. (1989), *La philosophie analytique*, P.U.F., Paris.